



Ville de Gan

Débat d'orientations budgétaires 2019

Depuis la loi du 6 février 1992 et en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes de 3500 habitants et plus doivent obligatoirement organiser un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif (BP).

Le Débat des Orientations Budgétaires ne revêt pas de caractère décisionnel. Il fait l'objet d'un rapport mais n'est pas soumis au vote du Conseil municipal.

Concernant son contenu, ce même article du CGCT dispose que le débat doit porter sur :

- les orientations générales du budget,
- les engagements pluriannuels en investissement envisagés sur 2 ans (PPI),
- les prévisions budgétaires en fonctionnement sur 2 ans (PPF),
- l'évolution et les caractéristiques de l'endettement.

Au plan national deux questions essentielles sont posées aux collectivités territoriales et particulièrement aux communes : l'évolution de la dotation de fonctionnement et la suppression progressive de la taxe d'habitation.

La loi de finances 2019 fixe à 26,9 Md€ la dotation globale de fonctionnement (DGF). Elle est donc stable, sans baisse ni augmentation.

Les dotations de soutien à l'investissement pour les communes représentent 1,8 Md€ et le gouvernement compte de plus sur une augmentation de 37 Md€ du FCTVA en raison de « la reprise de l'investissement local ». Deux remarques s'imposent :

- la stabilité se fait sur un montant fortement en baisse depuis 2014,
- si la masse globale est stable qu'en est-il de la dotation pour chaque collectivité ? Par exemple, la commune de GAN est toujours concernée par un écrêtement en fonction de sa richesse fiscale.

Pour la suppression de la taxe d'habitation un premier abattement a été exécuté en 2018 et devra se poursuivre jusqu'en 2020. Le gouvernement s'est engagé à « rembourser à l'euro près » la taxe d'habitation. Quelle pérennité et quel financement pour ce remboursement ?

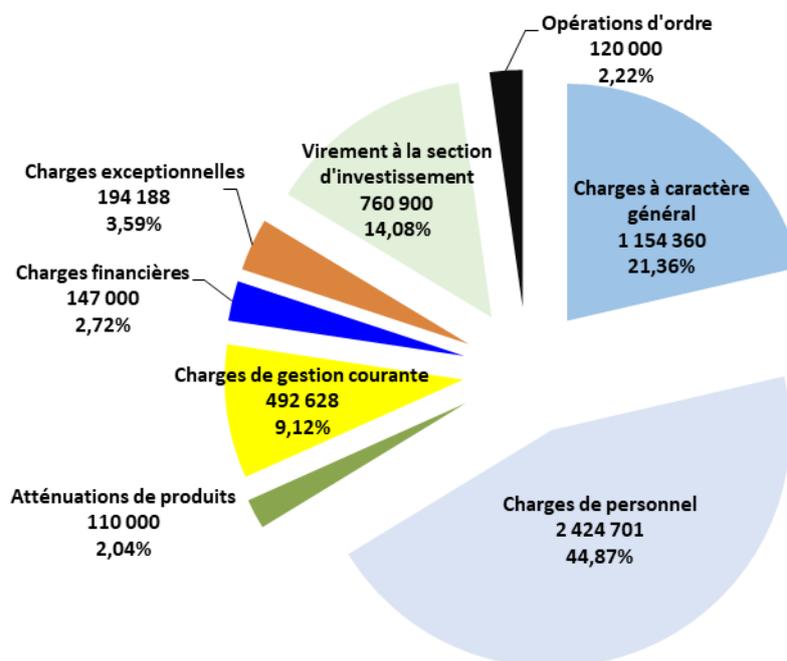
Les orientations communales

Les grands axes pour constituer le budget 2019 sont :

- pour la quatrième année consécutive, le maintien des taux des impôts communaux,
- la maîtrise des dépenses pour dégager un excédent de la section de fonctionnement d'environ 450 000€ et un taux d'épargne brute au minimum de 10%,
- l'inscription des seules recettes certaines et notifiées,
- l'achèvement des programmes d'investissement sans recours à de nouveaux emprunts.

Les montants annoncés dans ce rapport sont ceux connus ou estimés au 12 février 2019. Ils seront nécessairement ajustés dans le budget primitif.

Le fonctionnement 2019 : 5 403 777 €



Les charges à caractère général sont estimées à **1 154 360€** et sont supérieures (+ 209 360 €) à celles du BP 2018.

Cette augmentation significative s'explique principalement par la restitution de la compétence restauration scolaire et le paiement des repas auprès de la société publique locale Pau Béarn Pyrénées restauration pour un montant de 170 000 euros. En contrepartie, l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération est accrue de 170 000 euros.

Il est à noter que la participation de la commune au capital social de la SPL d'un montant de 16 080 euros est à inscrire en 2019.

Par ailleurs, l'autre dépense marquante est la location d'une balayeuse avec chauffeur pour remplacer l'équipement hors service (41 000 euros).

Les autres postes ont été évalués en fonction des consommations constatées sur plusieurs exercices et des besoins émergents.

Les charges de personnel et frais assimilés sont estimées à **2 424 701 €**. Elles augmentent de 39 819 € (1%).

Ces charges sont bien maîtrisées dans la mesure où cette année sont intégrées :

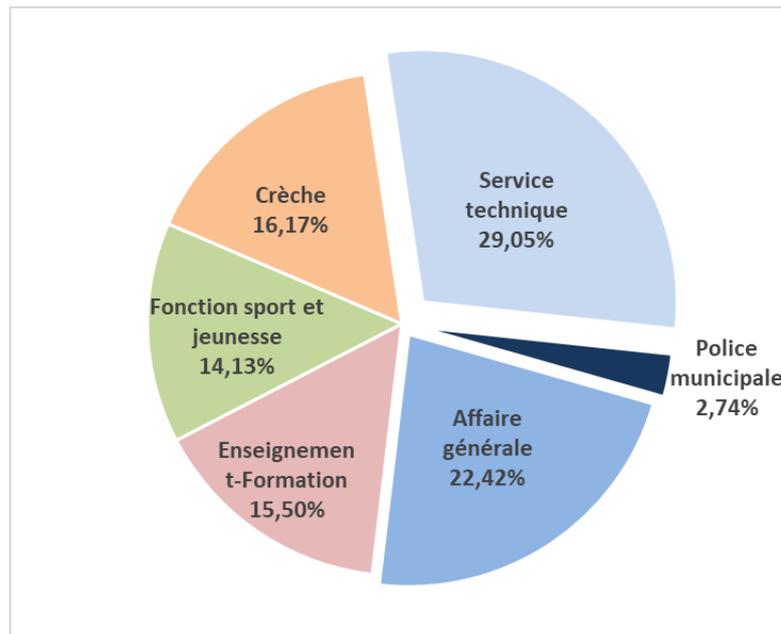
- le paiement des heures effectuées par les professeurs des écoles pour surveiller les études,
- la revalorisation de carrière avec notamment les parcours professionnels, carrières et rémunérations,
- l'accroissement des effectifs de la police municipale sur une année entière,
- la réintégration de deux agents en congé parental et la reprise d'activité à temps complet d'un agent à temps partiel.

Les atténuations de produit sont évaluées à **110 000 €** en tenant compte de la stabilisation du **FPIC à 63 000 €** et du prélèvement au titre de l'article 55 de la loi **SRU de 47 000 €**.

Les autres charges courantes, évaluées à **492 628 €**, sont en diminution de 112 486 € essentiellement centrées sur la réévaluation de la dotation versée au CCAS qui passe de 248 000 € en 2018 à 150 000 € en 2019 en raison de la reprise d'activité du service d'aide à domicile.

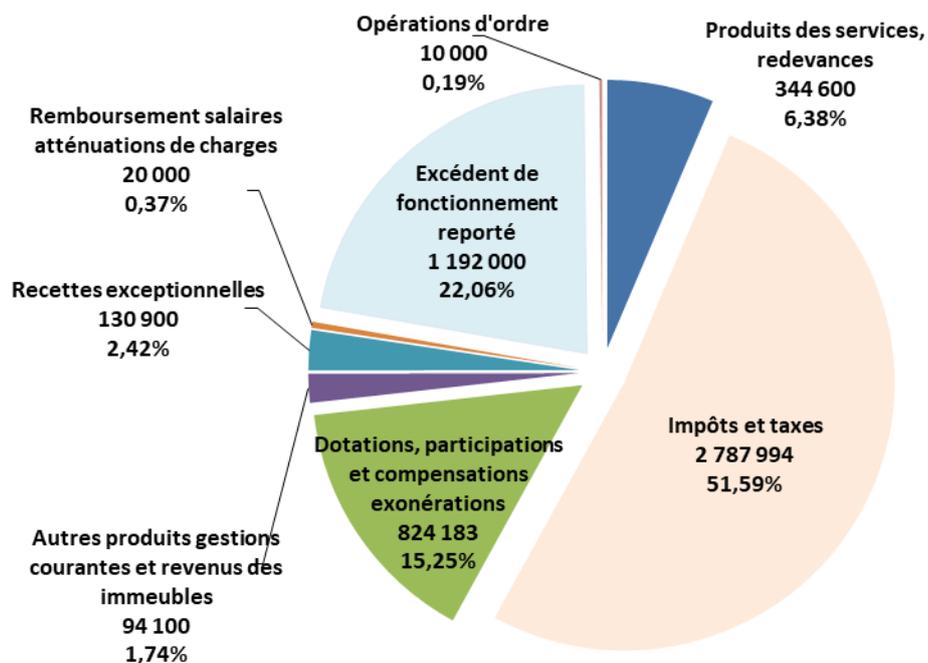
Les charges financières de 147 000 € sont stables car aucun emprunt n'a été contractualisé en 2018.

Répartition des charges par fonction



A titre indicatif, plus de 45 % du budget sont consacrés à la petite enfance et à la jeunesse.

Les recettes de fonctionnement 5 403 777 €



Les atténuations de charge 20 000 € sont évaluées au minimum en se basant sur les arrêts de maladie en cours.

Les produits de services sont en légère augmentation (+2.56%) et sont estimés à **344 600 €**. L'essentiel de cette recette dépend du nombre d'enfants et de prestations (ALSH, crèche, cantine).

Les impôts et taxes sont évalués à 2 787 994 € dont notamment :

- 2 030 320 € pour les taxes foncières et d'habitation avec une augmentation des bases évaluée à +1,8% mais selon les services de l'Etat elles seraient réévaluées de +2.2 %,
- 509 627 € pour l'attribution de compensation de l'agglomération avec l'intégration majeure de la restauration scolaire.

Les dotations, subventions et participations sont évaluées à **824 183 €** soit une baisse de 11 %. La dotation forfaitaire de 400 000 € perd 28 000 € en raison de la baisse de population et de l'écrêtement dû au potentiel fiscal. La participation de la caisse d'allocations familiales est minorée de 80 000 € en raison du renouvellement du contrat enfance jeunesse et de la suspension du versement de l'acompte jusqu'à la date de signature de la convention.

Les **produits de gestion courante** sont stables avec **94 100 €**.

Les **indemnités d'assurance** au titre des intempéries 2018 sont pour la première évaluation de **130 900 €**. Des indemnités complémentaires sont en cours d'évaluation. Si ces dernières sont connues, elles seront inscrites au BP.

La gestion rigoureuse des dépenses de l'exercice précédent permet d'obtenir **un excédent reporté de 1 192 000 €**. Cet excédent permettra essentiellement d'autofinancer les prochains projets structurants de la ville de GAN, notamment la voie verte (cf les programmes potentiels du PPI).

L'investissement 2019 : 1 965 275 €

Dans ce budget profondément marqué par les catastrophes naturelles de 2018, les **travaux et équipements** représentent un montant de **1 418 796 €**. Le complément correspond d'une part au "reste à réaliser" pour 32 783 € et, d'autre part aux **dépenses non affectées** (participation due à l'EPFL, emprunts, ...) pour **513 696 €**.

2019 est l'année d'achèvement de programmes et de réhabilitation des bâtiments et voiries sinistrés.

Il est notamment prévu :

- de terminer la voie verte jusqu'au rond-point de l'olivier : 635 300 €,
- de réhabiliter les bâtiments communaux sinistrés : 248 800 €,
- d'effectuer des travaux sur la voirie à hauteur de 210 000 €.

D'autres programmes récurrents sont inscrits, à savoir :

- le remplacement et l'acquisition du matériel technique : 35 000 €,
- la poursuite du programme d'équipement des écoles, de la crèche et des services : 23 264 €,
- la continuité du programme AD'AP : 24 808 €,
- la sécurité et la protection civile : 29 350 €,
- la modernisation et l'extension des réseaux : 149 784 €.

Les recettes d'investissement sont composées notamment :

- des subventions restant à réaliser : 113 100 €,
- des subventions 2019 sur travaux et équipement : 591 382 € dont 118 150 € au titre des intempéries. Les concours financiers complémentaires seront inscrits au BP au fur et à mesure de leur notification.
- des dotations, fonds divers et réserves : 138 000 € dont FCTVA pour près de 70 000 €,
- du virement de la section de fonctionnement : 760 900 € avec 130 000 € liés à l'indemnité d'assurance,
- des produits de cessions : 137 100 €,
- des opérations d'ordre (dotations aux amortissements) : 120 000 €.

Plan prévisionnel d'investissement 2019-2020

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT								
Libellé	Dépenses 2018	Recettes 2018	Dépenses 2019	Recettes 2019		Dépenses 2020	Recettes 2020	
		Reçues		Notifiées	Sollicitées		Notifiées	Sollicitées
Programmes structurants et de développement	251 539	669 584	650 300	471 000	0	0	0	0
Voie Verte (modif AP/CP)	119 718	430 454	635 300	464 000				
Complexe le Mercé	79 545	224 130	15 000	0				
Espace jeune	52 276	15 000		7 000				
Programmes récurrents	738 061	69 906	768 496	233 482	139 332	794 981	0	0
Patrimoine communal et économie d'énergie	285 606	10 437	283 898	70 332		90 000		
Voirie Communale (AP/CP)	286 156	42 751	210 000	163 150	139 332	352 731		
Logements sociaux	60 062		37 200		0	26 000		
Acquisitions de matériels et mobiliers	95 207		58 264	0	0	250 000	0	0
Sécurité, protection civile, PPMS	11 030	16 718	29 350	0	0	21 250	0	0
Réseaux	0		149 784			55 000		
Programmes exceptionnels	27 450	77 060	27 450	0	0	27 450	0	0
Voirie Sinistrée (dans voirie)	0	77 060						
Politique Foncière	27 450	0	27 450		0	27 450	0	0
TOTAL	1 017 050	816 550	1 446 246	704 482	139 332	822 431	0	0
FCTVA N-1	400 000		70 000			145 000		
Programmes potentiels								
Voie Verte	1 023 000							
Médiathèque	140 000							
Complexe le Mercé	300 000							

Plan prévisionnel de fonctionnement 2019-2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	BP2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	1 154 360,00	1 149 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 424 701,00	2 449 151,00
014	Atténuations de produits	110 000,00	115 000,00
65	Autres charges de gestion courante	492 628,00	507 628,00
66	Charges financières	147 000,00	137 000,00
67	Charges exceptionnelles	194 188,00	27 404,00
023	Virement à la section d'investissement	760 900,00	550 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00	130 000,00
	Totaux	5 403 777,00	5 065 183,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	BP2019	BP 2020
013	Atténuations de charges	20 000,00	20 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	344 600,00	336 000,00
73	Impôts et taxes	2 787 994,00	2 750 000,00
74	Dotations, subventions et participations	824 183,00	904 183,00
75	Autres produits de gestion courante	94 100,00	95 000,00
77	Produits exceptionnels	130 900,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 192 000,00	950 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00	10 000,00
	Totaux	5 403 777,00	5 065 183,00

Le PPF 2019-2020 est établi en tenant en compte :

- de l'achat des repas auprès de la société publique locale Pau Béarn Pyrénées restauration,
- de la location pendant un an d'une balayeuse,
- des études réglementaires,
- du Parcours professionnels, carrières et rémunérations à compter du 1^{er} janvier 2019,
- de la baisse de la subvention d'équilibre versée au CCAS,
- de la stabilité du remboursement des intérêts en l'absence de nouvel emprunt,

- de la stabilité des impôts locaux mais avec une revalorisation des bases,
- de la non-augmentation des tarifs mais avec une évolution des taux de fréquentation,
- de la variation des subventions et participations, notamment le nouveau contrat enfance jeunesse dont la signature est prévue pour fin 2019 ou début 2020,
- des nouvelles compétences transférées et des dispositions correspondantes prises par la Commission locale des charges transférées (CLECT) :
 - o +170 000 € au titre de la reprise par la commune de la compétence restauration scolaire,
 - o -750 € au titre de la compétence GEMAPI transférée à la CDA,
 - o - 6 100 € pour le transfert du relais d'assistants maternels,
 - o une provision de 50 000 € pour la gestion des eaux pluviales par la communauté d'agglomération, en attendant la décision de la CLECT fin 2019.

État de la dette

Au 31/12/2018, le capital restant dû est de 5 105 334.85 € soit une capacité de désendettement de 9,62 années en déduisant les avances de la caisse d'allocations familiales et de la MSA ainsi que celle de la communauté d'agglomération.

La structure des prêts est majoritairement à taux fixe, seul l'emprunt sur 15 ans contracté en 2011 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est à taux révisable indexé sur le Livret d'Épargne Populaire. Le taux de la prochaine échéance est de 2,60%.

COMMUNE DE GAN					
Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)					
	Capital de départ	Annuités			Capital restant
		Capital	Intérêts	Total versement	
2019	5 105 334,85	476 245,58	145 551,12	621 796,70	4 629 089,27
2020	4 629 089,27	364 594,97	136 137,34	500 732,31	4 264 494,30
2021	4 264 494,30	358 582,96	126 155,27	484 738,23	3 905 911,34
2022	3 905 911,34	341 516,72	115 884,49	457 401,21	3 564 394,62
2023	3 564 394,62	345 680,89	105 418,39	451 099,28	3 218 713,73
2024	3 218 713,73	355 185,73	94 629,74	449 815,47	2 863 528,00
2025	2 863 528,00	365 045,24	83 449,73	448 494,97	2 498 482,76
2026	2 498 482,76	336 449,85	71 918,47	408 368,32	2 162 032,91
2027	2 162 032,91	335 723,83	61 380,57	397 104,40	1 826 309,08
2028	1 826 309,08	335 352,06	50 957,85	386 309,91	1 490 957,02
2029	1 490 957,02	263 328,71	40 389,01	303 717,72	1 227 628,31
2030	1 227 628,31	186 727,04	33 028,76	219 755,80	1 040 901,27
2031	1 040 901,27	168 429,66	28 679,99	197 109,65	872 471,61
2032	872 471,61	135 606,02	24 601,06	160 207,08	736 865,59
2033	736 865,59	139 342,67	20 853,09	160 195,76	597 522,92
2034	597 522,92	143 214,22	16 976,49	160 190,71	454 308,70
2035	454 308,70	147 226,39	12 959,04	160 185,43	307 082,31
2036	307 082,31	151 385,19	8 797,08	160 182,27	155 697,12
2037	155 697,12	155 697,12	4 477,20	160 174,32	0,00
Total		5 105 334,85	1 182 244,69	6 287 579,54	

